

AGLM IMMO

SAS au capital de 2 336 967 200 €
Siège social : 32, avenue Emile Zola - 59370 Mons-en-Barœul
817 487 077 RCS Lille Métropole
.....

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 5 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 5 mai à 18h30, les actionnaires de la société AGLM IMMO se sont réunis en Assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire, à l'hôtel Pullman Montparnasse, 19, rue du Commandant René Mouchotte – 75014 Paris, sur convocation du Président.

Sont présents :

La Mondiale,

Société d'Assurance Mutuelle sur la Vie et de Capitalisation,
ayant son siège social : 32, avenue Emile Zola - 59370 Mons-en-Barœul,
immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Lille Métropole,
sous le numéro 775 625 635,

détenant 12 815 650 actions de 100 euros,

représentée par Monsieur Olivier Arlès, Directeur général délégué,

et

La Mondiale Retraite Supplémentaire

Société anonyme,
Fonds de retraite professionnelle supplémentaire régi par le Code des assurances
ayant son siège social : 32 avenue Emile Zola – 59370 Mons-en-Barœul
immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Lille Métropole,
sous le numéro 903 475 515

détenant 8 594 357 actions de 100 euros,

représentée par Monsieur Eric Rosenthal, Directeur général,

et

AG2R Prévoyance,

Institution de Prévoyance,
ayant son siège social : 14-16 boulevard Malesherbes - 75008 Paris,
identifiée au SIREN sous le numéro 333 232 270,

détenant 1 386 763 actions de 100 euros,

représentée par Monsieur Olivier Arlès, Directeur général délégué,

et

Prima,

Société anonyme régie par le Code des assurances,
ayant son siège social : 37 boulevard Brune - 75014 Paris,
immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris,
sous le numéro 333 193 795,

détenant 286 577 actions de 100 euros,

représentée par Madame Pascale Soyeux, Directeur général,

et

Arpege Prévoyance,
Institution de Prévoyance,
ayant son siège social : 143 avenue Aristide Briand – 68067 Mulhouse
identifiée au SIREN sous le numéro 315 588 376,

détenant 125 752 actions de 100 euros,

représentée par Monsieur Philippe Dabat, Directeur général,

et

ViaSanté Mutuelle,
Mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la Mutualité,
ayant son siège social : 14-16 boulevard Malesherbes - 75008 Paris,
identifiée au SIREN sous le numéro 777 927 120,

détenant 160 573 actions de 100 euros,

représentée par Madame Céline Cornet, Directeur général,

détenant ensemble la totalité des 23 369 672 actions composant le capital social de la Société, seuls actionnaires de **AGLM IMMO**.

Monsieur Xavier Pelton, Directeur général de la Société, est également présent.

L'Assemblée est ainsi en mesure de délibérer et est déclarée régulièrement constituée.

Les actionnaires, après avoir été informés que le Commissaire aux comptes de la Société, KPMG SA, dûment convoqué, est absent et excusé, ont désigné comme Président de séance le Directeur général.

Le Directeur général a rappelé les points à l'ordre du jour :

A titre ordinaire :

- Rapport de gestion du Président sur l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
- Rapports du Commissaire aux comptes ;
- Approbation des comptes 2025 et quitus au Président et au Directeur général ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;

A titre extraordinaire :

- Modifications statutaires dans le cadre de la Loi attractivité du 13 juin 2024 ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Le Directeur général déclare qu'à compter de la convocation, tous les documents ci-dessous énoncés ont été tenus à la disposition des actionnaires au lieu du siège social, qu'ainsi les actionnaires ont pu librement exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la loi et les statuts :

- copie des courriers de convocations ;
- de l'inventaire des valeurs actives et passives de la Société au 31 décembre 2025 ;
- du rapport de gestion du Président ;
- du rapport du Président à l'assemblée générale extraordinaire ;
- des rapports du Commissaire aux comptes ;
- du texte des résolutions proposées ;

L'Assemblée lui en donne acte.

Lecture est donnée des rapports du Président et des rapports du Commissaire aux Comptes.

Enfin, les actionnaires, après échanges de vues, ont adopté les résolutions suivantes :

A titre ordinaire :

Première résolution

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président ainsi que du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025, approuve les comptes tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne quitus entier et définitif au Président et au Directeur général, de leur mandat au titre de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'Assemblée générale des Associés, décide d'affecter la totalité du bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 de 60 407 785,62 euros au compte de report à nouveau qui présentera ainsi un solde débiteur de -10 057 365,46 euros.

Il est rappelé qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des exercices 2022, 2023 et 2024.

Troisième résolution

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes, sur les conventions relevant de l'article L. 227-10 et suivants du code de commerce, se prononce sur les conclusions dudit rapport et l'avenant à la convention d'intégration fiscale qui y est mentionné.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

A titre extraordinaire :

Quatrième résolution

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide de modifier les articles 15, 17 et 19 des statuts de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution

L'Assemblée générale approuve les modifications apportées à l'article 15 des statuts rédigé de la manière suivante :

« Article 15 - Décisions des actionnaires

Le ou les actionnaires sont compétents pour prendre notamment les décisions suivantes par acte sous seing privé ou par voie d'Assemblée générale :

- approbation des comptes et affectation du résultat ;
- approbation des conventions réglementées ;
- nomination et révocation du Président de la société ;
- nomination des commissaires aux comptes ;
- toutes modifications statutaires.

Le Commissaire aux comptes est informé des décisions prises par les actionnaires ou l'Assemblée.

Toutes autres décisions sont de la compétence du Président.

Les décisions prises par le ou les actionnaires sont répertoriées dans un registre coté et paraphé ou un registre électronique, tenu conformément aux dispositions légales. »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Sixième résolution

L'Assemblée générale approuve les modifications apportées à l'article 17 des statuts rédigé de la manière suivante :

« Article 17 - Comptes annuels

Le Président de la Société tient une comptabilité régulière des opérations sociales, arrête les comptes annuels et le cas échéant les comptes consolidés conformément aux lois et usages du commerce, et établit le rapport de gestion.

Le ou les actionnaires approuvent les comptes, après rapport du commissaire aux comptes, dans le délai de six mois à compter de la clôture de l'exercice. »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Septième résolution

L'Assemblée générale approuve les modifications apportées à l'article 19 des statuts rédigé de la manière suivante :

« Article 19 - Dissolution - Liquidation

Hors les cas de dissolution judiciaire prévus par la loi, il y aura dissolution de la société à l'expiration du terme fixé par les statuts, par décision du ou des actionnaires prise par acte sous seing privé ou en assemblée générale extraordinaire. »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

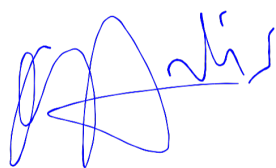
Huitième résolution

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal afin d'effectuer toutes formalités de publicité, dépôt et autres.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 19 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les actionnaires présents ou représentés.



c55554aa-0198-4727-0d56bc923ebd
Olivier Agnès
pour La Mondiale
2026-05-07 18:06:51 UTC



148aefbf-2441-30a2-807b390298266cdc
Olivier Agnès
pour AG2R Prévoyance
2026-05-07 18:06:51 UTC



86a644dc-40e8-5346-8910-4e983c9c65844
Pascale Sèveux
pour Prima
2026-05-11 13:51:04 UTC



b51a506e-04c9-44b1-9f56-b5c340bd7379
Céline Cornet
pour ViaSanté Mutuelle
2026-05-11 12:35:08 UTC



8d36ded2-cc69-3c02-9ad8-dc4c4fe58ae4
2026-05-07 14:28:01 UTC
Philippe Dabat
pour **Arpege Prévoyance**

e7b44639-c7a0-384f-b241-06d0509c1048
2026-05-07 14:28:01 UTC
Edouard
pour **La Mondiale Retraite Supplémentaire**